

a grandir!

un autre regard sur les centres de loisirs

Entre nous

Trois rayons de soleil pour le centre de loisirs éducatifs

Tout d'abord, le sondage réalisé à l'initiative des Francas par Médiaprim au mois de juin 2012 auprès d'un échantillon de la population française. Présenté à Toulouse lors du Forum « Éduquer pour Demain », il est passé trop inaperçu dans les médias. Revenons dessus en quelques chiffres : 88 % des Français pensent que le centre de loisirs joue un rôle important dans le développement de l'enfant, 90 % qu'il continue l'éducation en dehors de l'École et 87 % qu'il assure une complémentarité avec l'éducation familiale. Ces chiffres marquent une réelle reconnaissance citoyenne

Ensuite, le centre de loisirs éducatifs, principal acteur éducatif du temps périscolaire, est reconnu par le ministère de l'Éducation nationale comme prolongeant l'action éducative du service public de l'Éducation nationale. La triple reconnaissance ministérielle acquise (ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, ministère chargée de la Famille et ministère de l'Éducation nationale) s'inscrit dans un processus ouvert dans les années 1970 par la publication des premiers textes réglementaires sur le centre de loisirs sans hébergement.

Enfin, le centre de loisirs est posé, nationalement, comme un acteur incontournable pour réussir l'aménagement des temps éducatifs. Bien sûr, il reste beaucoup à faire. Des territoires ne se sont pas encore dotés de centres de loisirs pour assurer un accueil éducatif de qualité des enfants et des adolescents. Cependant, là où ils existent, le recrutement et la qualification des animatrices et des animateurs sont posés avec encore plus d'acuité. L'articulation des interventions des différents coéducateurs (animateurs-trices, enseignant-e-s, parents, travailleurs sociaux...) reste à construire. L'aménagement et la mutualisation d'équipements et d'espaces adaptés pour accueillir tous les enfants et les adolescents demeurent à réaliser... C'est ensemble, responsables pédagogiques, animatrices et animateurs, élu-e-s des organisateurs locaux et institutions départementales, que nous relèverons le défi qui nous est posé... Le défi de la qualité de l'action éducative locale. ●

SOMMAIRE

- 1 **AU CENTRE... ET ATOUR** *Le centre de loisirs éducatifs, acteur de l'aménagement des temps éducatifs*
Temps de l'enfance, temps des enfants
Dialoguer avec les enseignants pour contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des enfants
- 3 **MOBILISER SON ÉQUIPE** *Mobiliser l'équipe d'animation*
- 4 **AGIR POUR DEMAIN** *Lettre ouverte aux enfants*
Agir avec les parents

AU CENTRE... ET ATOUR

Le centre de loisirs éducatifs, acteur de l'aménagement des temps éducatifs

Aménager les temps éducatifs, tel est l'enjeu que nous devons relever !

Le passage d'une semaine scolaire de quatre jours à une semaine scolaire de neuf demi-journées – dès la rentrée 2013 sur certains territoires – va modifier les rythmes de vie des enfants scolarisés dans le primaire, par ricochet, ceux de leurs frères et sœurs collégiens ou lycéens... et, sans doute, de certains parents. Ces nouvelles dispositions vont faire évoluer les réponses territoriales aux besoins éducatifs, sociaux et culturels. De fait, les questions se posent moins sur l'aménagement de la semaine scolaire que sur l'aménagement global des différents temps éducatifs.

D'ailleurs, ce qui est au cœur des enjeux de ces évolutions, ce sont les enfants, la prise en compte globale de leur bien-être, du développement harmonieux et de l'épanouissement de leur personne, de leur recherche d'une autonomie émancipatrice. Les acteurs éducatifs peuvent promouvoir, dans le cadre d'une démarche de projet éducatif local, les complémentarités et cohérences éducatives pour définir collectivement un projet partagé d'éducation. Les contenus éducatifs proposés, les espaces d'accueil aménagés, n'en seront que plus riches et pertinents.

Le centre de loisirs éducatifs, un rôle singulier à jouer

Le centre de loisirs éducatifs a une place singulière dans ces futurs projets d'aménagement des temps éducatifs. D'une part, il sera

souvent le seul acteur à proposer des activités éducatives organisées sur le temps périscolaire pour tous les enfants d'un bassin de vie éducatif. D'autre part, il constitue en France le second espace d'accueil éducatif de l'enfance après l'école, et les citoyens le reconnaissent, très majoritairement, comme offrant un cadre pour vivre de bons moments, proposant la découverte d'activités très diverses et développant une ouverture au monde des enfants et des adolescents¹.

Ce rôle singulier du centre de loisirs dans l'éducation le rend aussi incontournable pour contribuer à l'aménagement éducatif des temps. D'autant plus que 90 % des utilisateurs sont satisfaits, par exemple, de son action après l'école, satisfaction se portant aussi bien sur la qualité des activités (89 %) que sur l'encadrement (84 %).

Entrer dans le jeu... de la qualité éducative de l'action

L'évolution du temps scolaire inquiète, interroge, agace parfois... De faux débats s'installent autour de la longueur et de la lourdeur de la journée des enfants si des activités éducatives leur sont proposées après le temps scolaire, oubliant trop souvent que le rythme d'une journée des enfants, pour la grande majorité d'entre eux, dépend du rythme de vie de leurs parents. ●●●

1 – Respectivement 97 %, 92 % et 95 % des 18 ans et plus (Cf. Sondage Médiaprim réalisé à l'initiative des Francas en juin 2012)

●●● La réponse à l'accroissement du nombre d'enfants qui vont fréquenter des activités périscolaires, le matin, sur le temps méridien ou le soir, doit être centrée sur le développement qualitatif de l'action. Les équipes éducatives ont un rôle essentiel à jouer dans ce développement, dans une logique de projets concertés. Trois axes peuvent être support à cette concertation qui doit être à la fois éducative et pédagogique.

D'abord le parcours d'éducation artistique et culturelle, qui doit se développer en articulant les interventions dans différents temps éducatifs : temps scolaire, péri et extra scolaires.

Ensuite, l'éducation à la citoyenneté, pour permettre à tous les enfants d'être des citoyens responsables et libres, de se forger un sens critique et d'adopter un comportement réfléchi.

Enfin, l'éducation aux usages des technologies numériques, qui va nécessiter une mise en pratique ouverte : web radios, blogs partagés, initiation à la photographie numérique et expositions... ●

Temps de l'enfance, temps des enfants

**Rendre l'enfant acteur de ses loisirs ! Voici un objectif souvent relevé dans les projets pédagogiques des centres de loisirs...
D'où vient-il ? Que signifie-t-il ? En quoi nous interroge-t-il avec acuité aujourd'hui ?**

Cet objectif est sous-tendu par le fait que l'enfant participe à sa propre éducation et de sa propre éducation. Les enfants s'éduquent à partir de matrices éducatrices qui vont se construire avec des apports de leurs environnements, mais aussi à partir des actions qu'ils vont eux-mêmes engager.

Car pour participer, il faut déjà être informé¹, nous rappellerait Roger Hart². En leur permettant de donner leur avis sur cette question qui les intéresse³ en tout premier lieu... Mais aussi en leur permettant d'agir et de contribuer à l'aménagement des temps et des espaces éducatifs en les laissant imaginer ensemble comment pourrait s'organiser le lien école-loisirs, construire leurs propres parcours d'éducation artistique et culturelle, ou encore partager des pratiques numériques entre pairs pour fonder leur propre ambition pour le numérique.

Un outil pour animer la participation : le centre de loisirs éducatifs

Ces démarches sont à mettre en œuvre sur les court, moyen et long termes. Nous le savons tous, le temps des adultes n'est pas le temps des enfants. Mais, nous savons tous aussi que les enfants d'aujourd'hui sont les animateurs, les enseignants, les parents, les élus... de demain. Comment leur donner des clés éducatrices dès aujourd'hui pour que, demain, ils ouvrent de nouvelles portes éducatives et contribuent à renforcer et étendre la « maison démocratie » ? Voici une nouvelle question éducative que nous pouvons partager avec l'École dont l'action « vise notamment à amener les élèves à être des citoyens responsables et libres, à se forger un sens critique et à adopter un comportement réfléchi »⁴.

Le centre de loisirs éducatifs, espace de participation à la vie locale, et ses acteurs, ont un devoir d'initiative sur ces questions. Qui lancera des « Cahiers pour mon éducation » ? Qui réalisera avec des enfants un film sur leurs rythmes de vie ? Qui mènera un débat associant des enfants et des élus locaux ? Qui ouvrira des assises de l'enfance et de l'éducation au cours desquelles les enfants s'exprimeront sur leur propre vision de l'éducation, de l'aménagement des temps éducatifs ?

Sans démagogie ni instrumentalisation de la parole des enfants, faisons la entendre, faisons la comprendre, faisons la prendre en compte. ●



Être acteur de ses loisirs s'inscrit d'abord dans une perspective d'être acteur de sa propre éducation. En conséquence, il revêt une double dimension pédagogique. Une dimension opératoire, qui veut que nous inventions toutes les formes possibles de participation des enfants aux espaces éducatifs auxquels ils prennent part. Et une dimension symbolique, qui veut que les espaces éducatifs soient des vecteurs de participation des enfants aux réflexions et aux projets relevant de l'action éducative locale.

« Être acteur de ses loisirs » revient donc à être acteur de son centre de loisirs mais aussi à interroger le centre de loisirs comme espace de mobilisation des enfants et des adolescents pour participer au projet éducatif local ; en prenant en compte leurs possibilités et capacités. Mais comment rendre les enfants acteurs du changement éducatif ici et maintenant ? En les informant tout d'abord.

1 – N'hésitez pas à vous appuyer sur la lettre ouverte aux enfants que vous trouverez en quatrième page de cet *Agrandir !*.

2 – Cf. *Échelle de la participation* par Roger Hart.

3 – Article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant : « Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

4 – Projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République – Article 28.

Dialoguer avec les enseignants pour contribuer ensemble au bien-être et à la réussite des enfants

« Pas facile d'entrer en relation avec l'équipe enseignante de l'école ». « Pas le temps de parler avec la directrice, elle ne m'écoute pas ! » « Nous restons souvent dans des discussions pratico-pratiques » Voilà quelques expressions récurrentes d'animateurs des temps périscolaires.

Et pourtant, des équipes éducatives sont déjà en relation dans nombre d'écoles. Mais nous ne lisons pas toujours cet existant de façon positive.

Ici, c'est le responsable de l'accueil périscolaire qui est invité à présenter le projet de l'accueil durant la réunion de rentrée de l'école primaire. Là, un animateur est systématiquement invité à tous les conseils d'école.

Ici, des projets partagés voient le jour : à l'occasion d'une fête d'école, les enfants conçoivent un projet avec les enseignants (texte d'une pièce de théâtre) ; les costumes et décors sont fabriqués avec les animateurs. Ailleurs, l'équipe d'animation réfléchit avec l'équipe enseignante à l'aménagement de

la bibliothèque, puisque cet espace est utilisé dans le temps scolaire mais aussi après la classe...

Mais ceci ne suffit pas. Nous ne pouvons nous satisfaire de ces projets construits côte à côte. Nous entendons aller plus loin, et le projet de loi de refondation de l'école nous offre cette possibilité. Expliciter le sens de l'action éducative dans les temps périscolaires, argumenter, convaincre, deviennent une impérieuse nécessité. Il s'agit d'une part

Un espace de dialogue pourra s'installer pour construire non pas une culture commune, mais une culture partagée.

de faire valoir que le climat scolaire est plus serein quand des animateurs interviennent durant la pause méridienne. Les enfants sont moins excités que lorsqu'ils sont surveillés dans la cour et plus aptes à entrer dans les apprentissages. D'autre part, rappeler que les animateurs sont souvent les seuls interlocuteurs quotidiens des parents : ils transmettent des informations, aident à comprendre quelques codes de l'école.

N'incarnant pas l'institution scolaire, ils sont souvent « le tiers éducatif ».

Un espace périscolaire, un centre de loisirs éducatifs des temps périscolaires, donnent à vivre aux enfants des situations leur permettant bien entendu de vivre ensemble, d'acquérir des compétences citoyennes, mais aussi de s'entraîner à la maîtrise de la langue, d'acquérir des connaissances dans le champ scientifique, de s'approprier des ressources artistiques. Le temps de loisirs n'est pas qu'un temps pour mettre en pratique des savoirs scolaires. C'est tout simplement un temps pour apprendre.

Si nous sommes persuadés de cela, alors nous saurons promouvoir le fait que nous contribuons à la réussite éducative des enfants. Un espace de dialogue pourra s'installer pour construire non pas une culture commune – cette démarche pourrait nier les singularités professionnelles – mais une culture partagée.

Il se peut qu'alors nous puissions aussi échanger sur les aménagements des temps éducatifs, sur les possibles que le projet de loi et le décret nous offrent, et partager le fait que les enfants ne trouveront pas profit dans la succession de temps périscolaires qui seraient trop morcelés. Dans le temps de loisirs, il faut aussi du temps pour entrer dans un projet... ●

MOBILISER SON ÉQUIPE

Mobiliser l'équipe d'animation

Tout ce changement, ça va créer du changement ! Elle est loin la dernière réforme de l'école qui a créé autant de transformations que celle qui va être mis au débat à l'Assemblée en mars prochain ! Elle va changer les fonctionnements et les habitudes bien sûr, les pratiques et les manières de faire sûrement, les certitudes et les regards portés les uns sur les autres, espérons-le... En tout cas, des changements de postures tant des équipes éducatives que des éducateurs eux-mêmes s'annoncent.

Accompagner son équipe

Les directeurs¹ des centres de loisirs éducatifs (CLE) vont être à la manœuvre pour accompagner, sur le plan pédagogique, ces changements de postures. Il va leur falloir trouver les leviers les plus adéquats pour soulever les réticences qui inévitablement s'exprimeront, contourner les obstacles, et surtout donner des clés pour agir avec les enfants et les autres coéducateurs.

Plusieurs initiatives peuvent être prises en ce sens. Parmi les quelques pistes possibles : installer une veille collective sur les évolutions à l'œuvre nationalement comme territorialement ; revisiter collectivement le projet pédagogique au regard des évolutions à l'œuvre et identifier les points

qu'il serait nécessaire de revoir dans l'avenir ; participer aux débats, échanges, espaces locaux comme le conseil d'école, qui peuvent permettre d'échanger les points de vue avec les parents, les enseignants... ; construire avec les animatrices et les animateurs un plan de formation et de qualification d'équipe ; et bien sûr prendre des initiatives pour faire participer les enfants, les parents, les enseignants... aux réflexions et aux changements.

N'hésitez pas à interpeller votre association départementale et à participer aux initiatives qu'elle prend. Elles vous permettront de rester informés sur les évolutions nationales, et de construire localement des démarches et des outils adaptés pour mobiliser votre équipe et contribuer à la construction collective à partir du centre de loisirs éducatifs. ●

1 – Le terme « directeur » est entendu au sens de la définition donnée dans la réglementation des accueils collectifs de mineurs.

Lettre ouverte aux enfants

Il est sans doute singulier de constater que de nombreux textes législatifs et réglementaires sortent, des dossiers de presse sont diffusés, des lettres envoyées et qu'aucun de ces textes ne s'adresse aux enfants. Ce sont pourtant les premiers concernés par ces lois, décrets, circulaires qui rythment depuis quelques semaines la refondation de l'École, et plus globalement de l'action éducative locale.

En tant que mouvement d'éducation inscrit dans la perspective de rendre les enfants acteurs de l'éducation, les Francas ne pouvaient en rester là. D'autre part, œuvrant à la promotion, à la défense et à l'exercice par eux-mêmes et pour eux-mêmes de leurs droits, nous ne pouvions laisser les enfants à côté de leur droit à être partie prenante de la mise en vie de leur droit à l'éducation.

Nous espérons que chaque animatrice et chaque animateur, que chaque enseignante et chaque enseignant, que chaque parent ou tuteur légal, saura s'emparer de cette lettre et l'adapter pour expliquer les évolutions et une partie de leurs raisons aux enfants, en toute transparence... Pour ouvrir le débat !

« **C**her-e toi, chers vous, Vous ne le savez peut-être pas encore, mais votre école va changer. Et pas que votre école, vous allez le voir. En effet, les adultes-citoyens, en élisant un nouveau président de la République, ont décidé qu'il était nécessaire de refonder l'école de la République... Que de grands mots ! Que veut dire refonder l'École de la République ? Eh bien, cela veut dire changer l'école pour que les enfants y vivent mieux.

Voici quatre changements qui vous intéressent au premier chef :

1. Vous irez à l'école une demi-journée de plus par semaine – certains font peut-être la moue là... Mais bon, il fallait s'y attendre. Nous, les adultes, savions bien que ce choix ne rendrait pas tous les enfants heureux. Cependant, comme vous le savez, nous pensons que l'accès à l'éducation est important pour tous, et que l'école, comme la famille ou le centre de loisirs, contribuent à votre éducation. L'école y joue un rôle particulier : apporter des connaissances fondamentales (très importantes pour grandir). Aller à l'école sur plus de jours te permettra de mieux les apprendre. Cependant, rassure-toi, tu resteras le même temps dans la classe qu'aujourd'hui – 24 heures.

2. Les enfants pourront aller à l'école dès deux ans – là, les plus grands sourient peut-être. Pas pour lire, écrire ou compter tout de suite, pas pour avoir des devoirs mais plutôt pour leur permettre de faire plus tard le métier qu'ils ont rêvé de faire étant petits. Pourquoi ? Parce que leur famille, leurs amis manquent de temps pour jouer, lire ou découvrir avec eux. Et puis parce que, dans certaines communes, les enfants n'ont pas tous accès à des espaces qui organisent des activités pour les plus petits.

C'est un choix de solidarité nationale qui doit permettre à tous les enfants de réussir demain, à l'École bien sûr, mais aussi dans leur vie future.

3. Tu vas pouvoir, avant ou après l'école, avant ou après la restauration du midi, jouer et pratiquer des activités de loisirs avec tes copains et copines qui te permettront d'aller à la découverte des sciences, de l'Europe et du monde, d'artistes peintres ou de musiciens, de nouvelles disciplines sportives

ou encore de dessiner, construire, expérimenter, manipuler, surfer... Et surtout, nous l'espérons, de réaliser les projets que tu as envie de vivre : réaliser un film peut-être ? Partir à la découverte de la rivière à côté de chez toi ? Faire du pain avec le boulanger de ta commune ? Construire un cerf-volant ? Lire, tranquille à la bibliothèque ou écouter des histoires ? Peut-être ne le sais-tu pas mais tout ceci contribue aussi très largement à tes apprentissages, à te faire grandir, à devenir citoyen...

4. Il va y avoir, enfin, plus de maîtres et de maîtresses à l'école. Non, non pas de panique, il n'y en aura pas trois ou quatre à la fois dans ta classe, tu pourras continuer à bavarder de temps en temps avec ton voisin. Les nouveaux maîtres et maîtresses vont proposer de nouvelles façon d'apprendre, en lecture et en calcul par exemple.

Alors bien sûr, tout le monde ne pense pas que cette réforme est toute rose et parfaite. Les adultes débattent encore et débattront toujours de l'éducation et de l'école parce qu'elle est importante.

En tous les cas, il nous paraissait essentiel que vous soyez informés de ce qui va se passer dans quelques mois, et pour certains dès la rentrée scolaire prochaine après les vacances d'été.

Mais vous, oui vous, toi, toi, toi... et toi : que pensez-vous de tout cela ? » ●

Agir avec les parents

La réaffirmation, si elle était nécessaire, de la place essentielle des parents dans la communauté éducative, revêt un double sens. Les parents font partie de la communauté éducative qui agit avec et autour de l'enfant pour contribuer à son éducation. Ils disposent, en cela, d'une voix au chapitre pour accompagner leur enfant dans son évolution.

De fait, les parents font partie de la communauté des éducateurs – et au-delà, de celle des usagers et des citoyens. Ils ont, en cela, une place et une expertise d'usage pour contribuer, comme et avec les autres coéducateurs, aux réflexions et aux actions locales et nationales d'éducation. Cette seconde dimension reste encore trop marginale, même si des initiatives ont été prises en ce sens à l'échelle locale (café des parents, conseil de parents...) et parfois départementale, principalement à partir des REAAP¹.

Par sa souplesse et son rapport direct aux parents, le centre de loisirs constitue un espace de mobilisation extraordinaire. Non dans un premier temps pour lui-même – pour la même raison qu'évoquée précédemment, mais pour l'éducation. La question du bien-être des enfants peut être en effet un levier d'implication des parents. Outil d'éducation populaire, le centre de loisirs éducatifs se doit d'être porteur d'initiatives et de démarches citoyennes visant à informer, animer le débat sur les questions éducatives et dresser les priorités éducatives pour son territoire.

Au-delà des obligations réglementaires d'information du projet aux parents, nous nous devons de prendre plus d'initiatives pour permettre un engagement et une participation effective des parents au sein du centre de loisirs éducatifs.

Les réformes annoncées, et plus globalement la loi d'orientation et de programmation sur l'école, sont des sujets d'actualité qui intéressent au premier plan les parents. Quelques initiatives sont prises sur des territoires pour aller vers eux, les informer, échanger... Pourquoi cette actualité ne serait pas de nature à amplifier le volet « Participation des parents » du projet pédagogique du centre de loisirs ? ●

¹ – Réseau d'écoute, d'aide et d'appui à la parentalité.

agrandir!

un autre regard sur les centres de loisirs – la lettre des directeurs de centres de loisirs Francas – N° 12 – Janvier/mars 2013 – Trimestriel – N° ISSN 1778-9885 –

les francas

Directeur de la publication : Didier Jacquemain (djacquemain@francas.asso.fr) – Animatrice de la rédaction : Sandra Minette (sminette@francas.asso.fr)

Ont contribué à ce numéro : Sophie Dargelos, Yann Renault – Conception/réalisation : Chromatiques – 47/49, av. du Docteur Arnold Netter – 75012 Paris

– Tél. : 01 43 45 45 10 – Impression : Paton Imprimeur – 71, av. du Maréchal Leclerc – 10120 Saint-André-les-Vergers – Les Francas : 10-14, rue Tolain –

75980 Paris Cedex 20 – Tél. : 01 44 64 21 53 – Fax : 01 44 64 21 11 – www.francas.asso.fr

Ce supplément accompagne la lettre **grandir!** *loisirs éducatifs & territoires* et est distribué aux organisateurs locaux d'activités.